

Propositions du groupe GDR et du groupe CRCE Plan de relance

Le Président de la République a demandé aux présidents de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil Économique Social et Environnemental de mener des consultations pour déterminer et préciser les priorités essentielles qui, dans ce moment de crise sanitaire, font consensus ou qui émergent au premier rang des préoccupations de nos compatriotes. Dans ce cadre, le Président Richard Ferrand a invité tous les groupes parlementaires à faire connaître leurs propositions par écrit.

Pour faire face aux circonstances exceptionnelles que nous traversons, après avoir été conviés à une « *séance d'échanges et de travail* », les députés doivent désormais rendre une copie de cinq pages...

Cette démarche inédite illustre de manière caricaturale une pratique institutionnelle dévoyée qui méprise la séparation des pouvoirs et dévalorise le rôle du Parlement. Les représentants du peuple sont conviés à *brainstormer* au service d'un manager en chef de la *startup nation*.

Il n'est pas acceptable que notre Assemblée soit ainsi décrédibilisée et que les députés soient considérés comme de simples collaborateurs du Président de la République. Car enfin, nous ne sommes pas dupes, en associant l'ensemble des parlementaires à cette démarche de « *co-élaboration* », Emmanuel Macron, au nom de la « *concorde nationale* » demande au Parlement de formuler des idées dans lesquelles il pourra puiser pour retenir celles qui justifieraient la mise en œuvre de sa politique.

Au-delà de la forme de cette « consultation », nous en contestons le fond. Notre contribution devrait en effet porter sur des sujets déterminés comme prioritaires par le seul Président de l'Assemblée nationale :

- L'organisation de l'État et les missions des collectivités ;
- Les enjeux liés à la souveraineté, dans tous les domaines ;
- La prise en compte des exigences environnementales dans notre économie ;
- L'activité économique, sociale et l'engagement de ses acteurs dans les domaines de la formation, de l'emploi et de l'innovation.

Outre notre interrogation sur la manière dont ils ont été définis et selon quels critères, nous constatons qu'ils passent sous silence des sujets tout aussi prioritaires comme celui de la protection sociale, de la situation de notre système de santé, de la justice fiscale, de la dette notamment. C'est une façon magistrale de réduire à néant les initiatives et travaux parlementaires. Notre Assemblée n'est-elle pas précisément le lieu pour mener les débats, au nom du peuple souverain, et déterminer, si cela est possible, des points de convergence avec l'ensemble des groupes parlementaires ? Au contraire, la crise sanitaire, économique et sociale que nous affrontons impose, plus que jamais, que notre Assemblée, dans toutes ses composantes, retrouve sa place au centre du dispositif législatif.

Nous avons le 18 juin dernier, déjà, soumis à notre Assemblée, plusieurs de nos propositions qui ambitionnent d'apporter une réponse aux enjeux de la crise qui nous frappe. Cinq propositions, présentées dans le cadre limité d'une journée réservée à notre groupe, ont été soumises au débat dans un esprit constructif :

- une proposition de loi pour mettre en œuvre une loi de programmation en faveur de l'hôpital public et des Ehpad ;
- une proposition de résolution visant à instaurer un revenu étudiant ;
- une proposition de loi qui met en place une contribution des hauts revenus à l'effort de solidarité nationale ;
- une proposition de loi qui instaure une garantie salaire-formation au service de la transition écologique et sociale de l'économie ;
- et enfin une proposition de résolution pour mettre en place la gratuité des masques sanitaires.

Autant de textes qui ont été balayés d'un revers de la main, en quelques heures, par la majorité au prétexte qu'ils méritaient d'être élargis, ou précisés, ou que le Gouvernement y travaillait déjà. C'était pourtant le format idoine pour débattre et trouver un consensus pour que, sur chacun de ces sujets majeurs, l'Assemblée puisse aboutir à un texte commun.

Pour toutes ces raisons, cette contribution pour l'élaboration d'un « *nouveau dessein français* » excède nécessairement le format et le cadre imposés. Du reste, bon nombre des propositions que nous portons ont été déposées sur le bureau de notre Assemblée bien avant le déclenchement de la crise. Nous n'avons pas attendu les injonctions du Président de la République pour nous intéresser à notre système de santé, au besoin de réindustrialiser la France, de mettre en œuvre la transition écologique ou encore de reconsidérer notre rapport au travail. Nous portons depuis de nombreuses années déjà des choix qui nous auraient permis d'affronter plus sereinement la crise et surtout d'en limiter tous ces effets douloureux pour nos concitoyens et notre pays. Ils ne peuvent être ignorés.

A ce document s'ajoutent les 75 propositions que nous avons formulées, dès le début de l'épidémie, pour faire face à l'urgence de la crise et limiter ses conséquences et qui, dans le cadre de notre règlement, n'ont pu être soumises à discussion et améliorations, ce que nous regrettons.

Nous formulons le souhait que nos propositions concrètes d'avenir puissent être mises en débat, dans notre hémicycle, dans le respect de nos institutions et du peuple que nous représentons.

Répondre aux besoins sanitaires et de solidarité

La crise sanitaire que nous venons de vivre, d'une ampleur inédite, est venue rappeler combien notre système public de santé et notre modèle de protection sociale sont des atouts précieux. Elle a aussi révélé des failles, entretenues par des années d'austérité et de politiques libérales. Plus que jamais, il convient d'engager de nouvelles orientations pour garantir la santé de nos concitoyens et répondre à la demande de protection sociale dans un contexte économique sombre et incertain.

La santé comme bien commun, l'indépendance sanitaire comme boussole

Depuis plusieurs années, notre groupe dénonce l'affaiblissement du service public de santé et de la marchandisation des soins. La crise sanitaire a montré l'importance de disposer d'un service public hospitalier fort, libéré des logiques comptables et managériales. Elle a aussi révélé la nécessité d'un système de santé indépendant, notamment dans le domaine du médicament.

- Engager un plan d'investissement en faveur des hôpitaux publics et des Ehpad permettant une revalorisation des salaires des personnels, des embauches massives pour répondre aux besoins, des créations de lits et la rénovation des établissements (PPL 3004) ;
- Mettre en place la gratuité des masques (PPR 2983) ;
- Relocaliser la production de médicaments et de dispositifs médicaux au moyen d'un pôle public national de production et de recherche permettant d'assurer l'approvisionnement en médicaments essentiels et en matériel médical (PPL n° 2892) ;
- Constituer un stock stratégique d'État en médicaments et matériel médical permettant de faire aux urgences sanitaires (PPL n° 2892) ;
- Créer un pôle public de l'autonomie et de l'accompagnement dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale pour mieux prendre en charge la perte d'autonomie et le handicap en établissement comme au domicile.

Inventer de nouvelles solidarités, élargir la protection sociale

Comme d'autres avant lui, le gouvernement actuel ne s'est pas privé d'affaiblir notre système de protection sociale en taillant dans les prestations sociales et de solidarité : baisse des APL, désindexation des retraites et des allocations familiales, hausse de CSG pour les retraités, réforme de l'assurance chômage excluant nombre de travailleurs d'un revenu de remplacement, réforme des retraites par point.

Nous défendons au contraire une nouvelle ambition pour la Sécurité sociale. Son financement doit être renforcé en conditionnant les exonérations sociales accordées aux entreprises et son périmètre d'intervention doit être élargi pour ne laisser personne au bord du chemin, et notamment les jeunes, les travailleurs précaires, ou les privés d'emploi.

- Abroger la réforme de l'assurance chômage de juillet 2019 et la remplacer par une réforme progressiste et négociée avec les partenaires sociaux autour des principes suivants : un accès facilité à l'indemnisation chômage et à l'accompagnement pour les privés d'emploi, l'amélioration du taux de remplacement, et l'amélioration des droits pour les intermittents.

- Renforcer les moyens humains et financiers dédiés au service public de l'emploi ;
- Abandonner la réforme des retraites du Gouvernement pour la remplacer par une réforme juste et progressiste (PPL n° 2719) ;
- Améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants avec le droit à un revenu de remplacement en cas de baisse ou de perte d'activité ;
- Revaloriser les minimas sociaux ;
- Lutter contre la précarité alimentaire en augmentant les subventions publiques aux associations d'aide alimentaire ;
- Aider les ménages en difficulté en raison de la crise sanitaire à se maintenir dans leur logement (PPL 3212).

Protéger notre jeunesse, investir dans l'avenir

L'épidémie comme le confinement ont eu des conséquences psychiques et sociales sur les plus jeunes notamment les enfants. Cet impact réel appelle un suivi et une coordination des politiques sanitaires, médico-sociales et de protection sociale pour les prévenir et les limiter. Tel est l'objet de la commission d'enquête que nous mettons en place.

En outre, la crise restera associée à une aggravation des inégalités scolaires absolument inédite. Les ruptures de scolarité, totale ou partielle, et leurs conséquences représentent un aspect majeur des enjeux auxquels nous serons confrontés dans cette période post crise. Afin d'en limiter les effets des mesures immédiates s'imposent.

Au-delà de la crise sanitaire, les jeunes, qu'ils soient étudiants, en recherche d'emploi ou salariés en contrat précaire, sont les premières victimes de la crise économique liée à l'épidémie de Covid. Pour que cette génération ne soit pas sacrifiée, l'État doit déployer des moyens permettant d'assurer leur insertion sociale et professionnelle dans cette période difficile. Telle est l'ambition des mesures suivantes :

- Mettre en œuvre un plan de recrutement massif de personnels enseignants et non enseignants afin, notamment, de pérenniser les dédoublements d'effectifs ;
- Élaborer une politique de lutte contre les inégalités et aménager les programmes scolaires, avec lissage sur deux ans, en particulier en fin de cycle ;
- Adopter un budget rectificatif pour l'Éducation nationale et l'Université ;
- Déployer les moyens de l'État pour fournir à tous les établissements le matériel sanitaire nécessaire et assurer à tout élève du primaire et du secondaire le prêt d'un ordinateur scolaire domestique (PPL n°3000) ;
- Rétablir l'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) pour les jeunes sortant d'études et allonger sa durée à 8 mois ;
- Ouvrir le revenu de solidarité active aux jeunes de 18 à 25 ans pour leur assurer un filet de sécurité ;
- Relever le niveau des bourses étudiantes et les verser sur 12 mois (contre 10 mois) avant la mise en place d'un revenu étudiant visant à garantir leur autonomie (PPR n° 2751) ;
- Soutenir la formation des jeunes issus des quartiers populaires par des dispositifs conjuguant une aide financière, un accompagnement renforcé et de la formation ;

- Évaluer les conséquences de la crise du coronavirus sur les enfants et la jeunesse et agir au plus vite pour les juguler (PR n°3068).

Répondre à la crise sociale et économique

Outre une crise sanitaire, notre pays doit faire face à une crise économique et sociale sans précédent. Le jour d'après ne peut recommencer comme le jour d'avant. Cette crise rend caduque les dogmes néolibéraux qui ont inspiré toutes les dernières réformes gouvernementales de dérégulation de l'économie et du marché du travail (Ordonnances travail de 2017, Loi Pacte). Loin d'être porteuses de progrès sociaux, elles ont affaibli les droits des salariés, la représentation syndicale comme la prise en compte de la santé au travail. Nous ne pouvons plus nous contenter de l'accompagnement social de la précarisation des emplois.

Cette parenthèse néolibérale doit être refermée pour laisser place à de nouvelles orientations en matière économique et sociale visant à revaloriser le travail et les métiers dans une perspective de transition sociale et écologique, à assurer une continuité des revenus et des droits sociaux, à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à réduire le temps de travail tout au long de la vie.

Garantir le droit au travail, revaloriser les métiers

Le droit au travail comme le droit du travail ont été abimés dans la période récente. Nous proposons au contraire de les revaloriser par des mesures visant l'augmentation des salaires, la sécurisation des emplois et des revenus, le renforcement des droits des salariés et de prise en compte de la santé au travail.

- Organiser conférence nationale sur les salaires avec les partenaires sociaux et augmenter immédiatement le Smic de 100 euros nets (PPL 3008) ;
- Limiter les écarts de rémunération dans l'entreprise dans un ratio de 1 à 12 (PPL 3680) et appliquer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Interdire les licenciements pour les entreprises qui font des bénéfices et continuent de distribuer des dividendes avec un droit de veto pour les représentants du personnel (PPL 869) ;
- Lutter contre les emplois précaires : encadrement du recours aux contrats précaires et aux temps partiels, et élargissement de l'application du droit du travail travailleurs des plateformes (PPL CRCE 717) ;
- Garantir la santé au travail des salariés (PPL 3149) avec le rétablissement et l'élargissement des CHSCT dans les entreprises de 50 salariés (PPL 2469), et une médecine du travail renforcée et indépendante ;
- Relancer la réduction du temps de travail, avec la semaine de 32 heures, seule mesure permettant de créer massivement des emplois (PPL 4413).

Accompagner les salariés et les entreprises au service de la transition sociale et écologique des activités

Nous avons besoin d'un État stratège et qui protège. Devant la crise économique qui vient, il est nécessaire que la puissance publique soutienne fortement les entreprises et leurs salariés tout en priorisant les enjeux sociaux et écologiques. Cet accompagnement doit passer par des outils publics (aides de l'État, formation professionnelle) définis en lien avec les partenaires

sociaux dans un double objectif : assurer une conversion sociale et écologique de notre économie et promouvoir la qualification des travailleurs.

- Charger les partenaires sociaux de faire un diagnostic des besoins économiques, industriels et sociaux des prochaines années pour adapter notre système de formation professionnelle aux métiers nécessaires à la transition ;
- Mettre en place un fonds stratégique pour une relance industrielle écologique et sociale (PPR 2831) ;
- Relancer une politique ambitieuse de construction de logements sociaux ;
- Prévenir les destructions d'emploi avec la mise en place d'un dispositif de réduction temporaire du temps de travail aidé par l'État conjugué à une obligation de formation des salariés ;
- Réparer les pertes d'emploi avec l'instauration d'une garantie salaire-formation assurant un revenu de remplacement égal au salaire net et des droits à la formation qualifiante renforcés pour les salariés licenciés et en contrat court (PPL 3007) ;
- Développer des dispositifs permettant aux salariés d'accéder à une formation qualifiante sans perte de revenus ni de droits sociaux ;
- Mettre en place de mesures en faveur des TPE et PME : aides directes, soutien à la trésorerie, accès facilité au crédit bancaire garanti par l'État ;
- Assurer un haut niveau d'engagement public et national en faveur des arts et de la culture (PPR n°3110).

Soutenir l'ensemble de la filière presse

Répondre à l'urgence démocratique

La crise sanitaire a mis en exergue, si besoin était, les déviations de la pratique des institutions par la majorité : concentration et centralisation du pouvoir à l'Élysée, neutralisation de la fonction primo-ministérielle, dévalorisation du Parlement avec un fait et une discipline majoritaires poussés à l'extrême, défiance à l'égard des contre-pouvoirs en général et à l'encontre des syndicats comme des médias, en particulier...

Ces déséquilibres si caractéristiques de la V^e République mettent en péril notre démocratie.

Sa dérive hyper-présidentialiste sape le principe même de la séparation des pouvoirs et place le régime face à une défiance citoyenne qui ne cesse de croître. Cela a été particulièrement visible et nuisible au sommet de la crise sanitaire que nous avons traversée. Nous avons ainsi assisté, blêmes, à l'impuissance de l'État dans ses capacités à prendre des décisions cohérentes, susceptibles d'enrayer la propagation de la Covid-19. Nous avons mesuré à quel point les prises de décisions politiques reposaient sur une conception solitaire et pyramidale du pouvoir, en contradiction avec la poursuite de l'intérêt général.

Le mépris à l'égard de la représentation nationale, de l'institution parlementaire (le recours à l'arme antiparlementaire du vote bloqué, 49-3, le recours banalisé aux ordonnances et à la procédure accélérée, la restriction du temps de parole et du droit d'amendement des parlementaires...) s'est amplifié durant la crise sanitaire. Le confinement du Parlement ayant abouti à un confinement de notre démocratie.

Même en temps de crise, la « concorde nationale » ne se décrète pas, elle se fabrique. Elle se gagne démocratiquement, en associant les oppositions, le Parlement, les élus locaux et le corps social dans son ensemble, non pas en réduisant le rôle de notre assemblée à celui d'une chambre d'enregistrement. C'est ce que nous en sommes en droit d'attendre d'une démocratie digne de ce nom.

Si le confinement du Parlement a révélé au grand jour le confinement de notre démocratie, il a eu le mérite de rappeler l'urgence d'une rénovation de notre République, indispensable pour réduire la fracture entre les gouvernants et le peuple. Nous la portons depuis de longues années, et avons rappelé ses fondamentaux dans la réforme Constitutionnelle, avortée, de 2019 qui était destinée à accroître les déséquilibres fondamentaux et la crise démocratique du régime.

Nos principales propositions :

Restaurer le Parlement

- Réduire le fait majoritaire et, partant, les pouvoirs du Président. Déconnecter le Président de la République de la gestion quotidienne des affaires publiques et lui rendre le rôle d'arbitre prévu initialement par la Constitution de 1958 ;
- La revalorisation du parlement est également un préalable indispensable : Renforcer le Parlement en lui conférant des compétences en matière budgétaire et en posant

clairement le principe de sa responsabilité en ce qui concerne la politique économique et sociale ;

- . Faire dépendre le Gouvernement de la majorité parlementaire, lequel ne doit plus pouvoir lui imposer ses décisions ;
- . Restaurer l'opposition parlementaire (aujourd'hui la seule à même d'assurer un semblant de rééquilibre des pouvoirs) et lui accorder un véritable statut au sein de nos institutions.
- . Faire vivre notre Parlement même en temps de crise sanitaire (Cf détails de nos propositions dans notre lettre ouverte au Président de l'Assemblée : « *Il est temps de déconfiner notre démocratie* »).

Renouer avec la confiance des citoyens / une démocratie au plus près des citoyens

- . Mettre le peuple et ses aspirations au cœur des débats budgétaires (PPR n° 1032) ;
- . Instaurer un véritable référendum d'initiative populaire afin de renforcer et amplifier la souveraineté directe du peuple (PPL n°2179) ;
- . Instaurer un pouvoir d'intervention citoyenne dans toutes les assemblées de la Commune au Parlement ;
- . Des conseils économiques, sociaux et écologiques doivent, du local au national disposer de moyens étendus de délibération avec les pouvoirs exécutifs et de vraies capacités d'interpellation ;
- . Assurer une moralisation au sein de la haute fonction publique et interdire les pantouflages rémunérateurs et des allers-retours entre services de l'Etat et grandes entreprises, influençant ainsi souvent l'application de la loi ou son élaboration dans le sens des intérêts de leurs anciens ou futurs patrons privés ;
- . Garantir une véritable indépendance de la Justice ;
- . Renforcer la valeur constitutionnelle de la commune en tant que premier échelon de souveraineté et création d'un statut de l' élu local ;
- . Promouvoir une décentralisation démocratique de l'État, défendre l'égalité des territoires ;
- . Remettre en question le processus en cours de reconcentration, qui ne fait que favoriser la mise en concurrence de nos collectivités, tout en les plaçant sous tutelle financière et préfectorale ;
- . Les compétences des collectivités doivent être préservées et développées, avec des nouveaux leviers fiscaux et une plus grande solidarité de l'État.

Une République sociale et solidaire

- . Protéger le dialogue social et la négociation collective en garantissant que les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs soient mises en mesure de négocier préalablement à l'adoption de toute réforme en matière de travail, d'emploi ou de formation professionnelle. Assurer, comme le prévoit le Préambule de la Constitution de 1946 que « *tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail* » ;
- . Favoriser la vitalité démocratique au sein des entreprises. Garantir une meilleure répartition des pouvoirs au sein des entreprises au profit des travailleurs, encourager des formes d'entreprise plus soucieuses des règles démocratiques, ou encore la reconnaissance de droits au citoyen en tant que consommateur ;

- Introduire la notion de solidarité dans la Constitution, il s'agit de pérenniser notre modèle social solidaire. Notre Constitution doit faire référence à notre modèle de protection sociale et à la solidarité nationale ;
- Protéger les biens communs dans notre Constitution, tant les éléments indispensables à la vie (l'eau ou les semences) que les services essentiels au bien être des peuples (transports, éducation, santé) ;
- Interdire les discriminations et lutter résolument contre le racisme. Ceux-ci doivent être combattus avec sévérité par les lois de la République et par la justice. Le principe de fraternité doit retrouver, dans les faits, sa valeur constitutionnelle ;
- Pour protéger la cohésion sociale et lutter contre la dimension systémique des discriminations qui touche des millions de personnes d'origine étrangères (ou perçues comme telles) accéder à la demande du défenseur des droits qui demande la création d'un observatoire des discriminations ;
- Instaurer une vraie police républicaine et mise en place d'une police de proximité ;
- Appliquer, en tout domaine, le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Répondre à l'urgence du financement et de la justice fiscale

Les mutations économiques, écologiques et sociales nécessitent une intervention d'ampleur de l'État. Une telle intervention nécessite de réarmer l'État pour pouvoir intervenir massivement et efficacement. Pour autant, cet impératif doit se conjuguer pleinement avec la justice et la solidarité fiscale, qui fonde en partie la confiance dans l'État avec le consentement à l'impôt. Notre proposition sur cette urgence s'articule en deux points :

D'une part, réorienter la politique monétaire. Certaines dépenses ne seront pas finançables par l'impôt soit parce qu'elles sont d'une ampleur trop importante, soit parce qu'elles n'amèneront pas de croissance (par exemple, les dépenses face la crise du Covid-19). Il faut donc utiliser efficacement les liquidités injectées par l'Union Européenne doivent financer directement et sans contrainte de remboursement certaines dépenses de l'État ou, à minima, financer en partie les déficits publics pour qu'une partie de la dette puisse être annulée (tribune d'André Chassaigne d'avril 2020 : Non, Monsieur le gouverneur de la Banque de France, la dette du Covid-19 ne sera jamais remboursée ^[1]).

D'autre part, rétablir une juste contribution à l'impôt entre le travail et le capital, les plus aisés et les plus modestes, pour plus de justice fiscale et pour lutter efficacement contre les inégalités. Sur ce point, nous avons déjà largement nourri le débat parlementaire avec nos différentes propositions :

- Remettre à plat des dispositifs d'aides publiques aux entreprises (allègement « CICE », CIR, allègements sur les bas salaires) afin d'introduire plus de conditionnalité en matière d'emploi, d'engagements écologiques et de justice fiscale ;
- Lutter contre la fraude et l'évasion fiscales des entreprises par la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt des multinationales (PPL 2015, PPL 1584 et PPL 585) ;
- Appliquer notre proposition de résolution sur l'organisation d'une COP fiscale adoptée par le Parlement le 2 février 2016 (PPR 4332) ;
- Renforcer la publicité des comptes des entreprises et leurs obligations de *reporting* social, fiscal et environnemental (PPL 2479 et 1611) ;
- Rétablir la parité d'imposition entre revenus du travail et revenus du capital avec la suppression de la *flat tax* (PPL 3003) ;
- Mettre à contribution les hauts revenus dans l'effort de solidarité nationale (PPL 3003) ;
- Renforcer la taxe sur les transactions financières et la taxe Gafam.

[1]<https://www.marianne.net/debattons/tribunes/non-monsieur-le-gouverneur-de-la-banque-de-france-la-dette-du-covid-19-ne-sera>.

Répondre à l'urgence climatique, écologique et alimentaire

L'ampleur de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques n'ont pas fait perdre de vue aux Français l'importance des enjeux environnementaux. En mettant en évidence la fragilité du modèle économique actuel et les risques engendrés par la dégradation de l'environnement, l'épidémie de Covid 19 a au contraire exacerbé la nécessité d'une accélération de la transition écologique. De même l'arrêt momentané des échanges commerciaux a montré l'urgence pour notre pays de recouvrer une souveraineté agricole et alimentaire. La libéralisation du secteur agricole, menée à marche forcée depuis les années 1990, a en effet rendu la France dépendante des importations communautaires et extra-communautaires.

Le socle de propositions bâti par la Convention citoyenne pour le climat a ainsi confirmé les fortes attentes de nos concitoyens face à cette situation de plus en plus alarmante et à l'immobilisme du pouvoir en place. Pour répondre à l'urgence climatique, la première exigence est de réarmer l'État et de renoncer à privatiser ou à ouvrir à la concurrence les activités structurantes que sont celles de la production énergétique ou des transports.

Depuis le début de la législature, nous avons formulé des propositions fortes pour répondre à l'urgence climatique, en insistant sur la nécessité d'investissements publics massifs dans l'amélioration de l'efficacité énergétique, la recherche, le soutien et l'accompagnement des entreprises et des salariés dans la transition des outils de production agricoles ou industriels.

La façon dont ces propositions seront intégrées dans les plans de relance à venir sera à leurs yeux déterminante pour la réalisation des engagements climatiques de la France, qui doit conserver l'ambition de jouer un rôle moteur en Europe et dans le monde.

Nos principales propositions :

- Inscrire dans la Constitution le principe de « non régression » du droit de l'environnement ;
- Affirmer et garantir la tutelle publique sur les secteurs stratégiques de la production énergétique et des transports collectifs ou autoroutiers (PPR 1845 et PPL 1707) ;
- Porter de 20% à 25% l'objectif de réduction de la consommation finale d'énergie à l'horizon 2030 en conservant l'objectif de 50% en 2050 ;
- Promouvoir le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises en faisant de son développement une priorité d'intérêt national ;
- Développer la gratuité des transports publics urbains de voyageurs en l'accompagnant d'investissements publics massifs dans les infrastructures et le matériel roulant afin de faire reculer l'usage de la voiture en ville (PPL 1242 et PPL 680) ;
- Favoriser l'acquisition de véhicules légers peu émetteurs et renforcer le malus sur les véhicules les plus polluants ;
- Bâtir un plan ambitieux de rénovation d'un million de logements par an jusqu'en 2040 et de rénovation des bâtiments publics en dégageant 10 milliards d'euros sur le budget de l'Etat ;

- Réformer la Banque publique d'investissement pour en faire la banque publique de la transition écologique en révisant sa doctrine d'intervention et en augmentant de manière significative son capital ;
- Doter la Caisse des dépôts de dotations supplémentaires en créant un « livret transport » et en relevant les taux des livrets d'épargne ;
- Exclure le secteur agricole des traités de libre-échange, et convoquer une Conférence européenne pour la reconstruction d'une Politique Agricole et Alimentaire Commune (PAAC), avec comme feuille de route la réduction des dépendances, la définition de nouveaux outils publics d'intervention et de protection communautaires, des moyens budgétaires à la hauteur pour assurer la transition agroécologique de l'ensemble de l'agriculture européenne.
- Rendre transparente l'utilisation de l'épargne populaire en matière énergétique (PPL 1611) ;
- Mettre fin à l'obsolescence programmée, développer l'éco-conception, favoriser les filières de réparation et de recyclage.